



Avis public de consultation

Demande de dérogation mineure

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est par la présente donné par la soussignée, directrice générale /greffière-trésorière de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 19 octobre 2026 à 19 h 00, à la salle du Conseil dans la salle Communautaire au 630, 4^e avenue, à Grandes-Piles.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Rendre réputé comme conforme la marge de recul avant ne rencontrant pas pleinement les dispositions du règlement de zonage 495-UR-2014 sur la distance prescrite au règlement, mesurée à partir de la ligne avant d'un lot (ou ligne de rue) telle que prescrite à la grille des usages de la zone 40-Ra, et selon les articles 7.1 & 7.2.

Considérant que selon la grille des usages pour la zone 40-ra, un empiètement de 7.6m dans la marge de recul avant de l'éventuel bâtiment principal est requis et que la demande porte sur une marge de recul autorisée à 2.7m.

Identification du site concerné : rue Zéphirin Doucet; lot # 6 079 140.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2026.

Signée à Grandes-Piles le 24^e jour de Septembre 2026.

La directrice générale /greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directrice générale /greffière-trésorière de la Municipalité de Grandes-Piles, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau de poste ainsi que sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro _____ et sur le babillard du bureau municipal sis au 630 4^e avenue , Grandes-Piles.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour de septembre 2026.

La directrice générale /greffière-trésorière